

210112

ASSOCIATION RWANDAISE
DES ARTS MARTIAUX
C/O NIJEUCOOP
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 16 DEC. 1988

N° 0084/ARAM/88

N° de l'act. DR	DGSL
Date entrée	16/12/88
N° Classement	20.068 / 15.08

*Pas d'annexe
faire proposition*

16/12/88

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

KIGALI

Objet: Demande d'utilisation du Stade
de Volleyball et Basketball se
trouvant dans le complexe
sportif de REMERA.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre bienveil-
lante autorité en vue de solliciter l'utilisation du Stade de Volleyball et Basket-
ball, situé dans le complexe sportif de REMERA, lors du Stage de haut niveau de
Karaté devant être encadré par le Grand Maître TERUO KONO.

En effet, Monsieur le Ministre, l'Association
Rwandaise des Arts Martiaux ne dispose pas d'une infrastructure sportive appropriée
aux arts martiaux. C'est pourquoi je fais appel à votre bienveillance en vue de
nous prêter à titre gracieux le Stade en question, dont le pavement et l'aération
favorisent les entraînements et compétitions de Karaté.

Au cas où ma demande rencontrerait votre accord,
cette infrastructure sportive serait à notre disposition du 27 au 31 Décembre
1988 suivant le programme du stage annexé à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma très haute considération.

Le Président de l'Association
Rwandaise des Arts Martiaux
MUTACANDÉ P. S. Claver.-

Faustin
Président
MUSANGANA
KIGALI - RWANDA